

## GAZETTE DE VARSOVIE

VENDREDI 20. JANVIER 1792.

*Varsovie le 20. Janvier 1792.*

*Séance du 17. Janvier.* Après la grand'messe qui fut célébrée en présence de Sa Maj: le sénat & l'ordre équestre se rendirent dans la chambre à l'heure accoutumée. Sa Maj: s'y étant également rendue, M. le Maréchal de la Diète lui adressa les compliments d'usage, à l'occasion du jour anniversaire de sa naissance. „Si jamais la nation, dit-il, a reconnu combien elle était redevable à son roi, c'est surtout à présent qu'il a assuré son bonheur par des loix sages. Les rois, vos prédécesseurs, Sire, avaient donné, il est vrai, une constitution à la Pologne; mais minée par le tems, elle tombait en ruines de toute part; & ne présentait plus que des débris. C'était à Votre Maj: qu'était réservée la gloire, d'en relever le somptueux édifice & d'y mettre la dernière pierre, après en avoir corrigé les défauts. C'est vous, Sire, qui avez donné l'impulsion aux talents des Polonais pour les sciences, & avez développé leur aptitude à y réussir. Les sciences & les arts vous reconnaissent leur fondateur parmi nous. Le bonheur de la nation, je l'ai déjà dit, est votre ouvrage; puissiez-vous, Sire, jouir long-tems du délicieux spectacle qu'il présentera à vos regards; puisse la même providence, qui vous donna à la Pologne, pour mettre un terme à ses maux, vous accorder un règne assez long, pour recevoir de nos arrières-neveux, le même tribut de reconnaissance, que nous payons aujourd'hui à Votre Maj:” M. le Maréchal dit ensuite qu'il espère que le projet des tribunaux suprêmes, dont sera ouverte aujourd'hui la discussion, sera décrété unanimement, pour devenir un monument éternel de la solennité de ce jour.

M. Jgnace Potocki, Maréchal de Lithuanie, félicite ensuite le Roi, au nom du Sénat: *Que rappelle la solennité de ce jour auguste, au Sénat Polonais, dont je suis en ce moment l'organe? l'aurore de votre vie, Sire, le moment de votre existence, que vous avez entièrement consacrée à la patrie! Vos actions publiques & privées disent bien plus éloquemment que l'orateur Romain: Non nobis nati sumus. Déjà, par une constitution sage, vous avez assuré le bonheur de la Pologne; vous l'avez affermi par un gouvernement libre & stable; & maintenant que nous manifestons nos vœux pour la prospérité de votre règne, nos prières se changent en actions de grâces, nos souhaits en sentimens d'allégresse, nos espérances en une entière sécurité.*

*Sire! La calomnie peut vous nommer despote, mais nous, nous vous honorerons toujours comme le chef & le père de la Nation. Elle peut appeler monarchique, le pouvoir qui vous est confié, nous n'en composerons pas moins un Etat républicain. Elle peut vous dire redoutable; nous prouverons à l'univers, que vous êtes aimé. Il me reste un souhait, Sire, & je le fais avec d'autant plus de confiance, que je le fais conforme à vos intentions. Persistez dans votre ouvrage, & vous consoliderez à jamais votre bonheur & celui de la patrie.*

Le prince Sapieha, prend ensuite la parole, pour féliciter Sa Majesté au nom de la province de Lithuanie: *Chaque jour qui garantit ou prépare le bonheur de la patrie, doit être buriné par la reconnaissance dans les cœurs des citoyens; & c'est pour cette raison, que les époques de la naissance, non seulement des grands Rois, mais encore des citoyens illustres, sont célébrées solennellement par la postérité la plus reculée. Le jour de la naissance de Votre Majesté doit être intercallé, à ces deux titres, dans nos solennités: lorsqu'Elle commença à se vouer au service de la patrie, on félicita la Pologne, d'avoir donné le jour à un citoyen qui non seulement la servait utilement, mais donnait encore l'exemple du zèle à ses concitoyens. Lorsque dans la suite, Elle fut élevée au trône par les suffrages libres de la nation, on vit se changer cette célébration particulière en un hommage solennel de fidélité & de respect. Nous félicitâmes alors, annuellement Votre Majesté de ce qu'elle était née pour gouverner sa chère nation. Nous nous félicitâmes nous-mêmes, d'avoir un Roi plein de bonne volonté; & nous regretâmes amèrement, que les destinées injustes opposassent des obstacles continuels à l'accomplissement de ses desseins bienfaisants.*

*Il dépend de l'homme d'être vertueux; mais ses succès sont entièrement soumis au pouvoir du destin; & c'est pour cela que nous sommes tour à tour des objets de jalousie & de pitié, suivant les événemens dont est ourdie la trame de nos jours.*

*Votre Majesté a eu le bonheur de naître avec les qualités d'un bon citoyen & d'un bon Roi: mais elle a eu le malheur de naître dans une République qui penchait sur les bords de sa ruine & qui paraissait devoir bientôt entraîner dans sa chute nos espérances, & ensevelir le nom Polonais, sous ses débris.*

*Mais il a enfin été fixé un terme à nos maux. Le Tout-puissant n'a paru apesantir sa main sur la nation, que pour lui laisser dans ses malheurs passés, après l'avoir retirée du précipice, un monument qui l'avertit sans cesse de les éviter à l'avenir.*

*Jamais l'éclat de ce jour solennel ne fut aussi éblouissant qu'aujourd'hui; & certainement Votre Majesté ne sentit jamais plus vivement la satisfaction, d'être félicitée sur le retour du jour de sa naissance, que dans ce même jour, où nous la félicitons également de la régénérescence de la nation, du rétablissement de l'ordre & de la puissance de la république, & de la célébrité qui vient d'être rendue au nom polonais.*

*Les Lithuaniens, qui jouissent ainsi que les Polonais, de la protection paternelle de Votre Maj. & en éprouvent également les heureux effets, ressentent une joie d'autant plus vive dans ce jour solennel, qu'il rappelle à l'univers, que la Lithuanie vous donna le jour, & que cette province, jadis l'appanage & l'asyle des Jagellons, fut le berceau d'un descendant de cette illustre famille, d'un descendant, dis-je, qui mérita d'être rangé parmi les plus grands Rois.*

*Aussi fidelles à Votre Maj. que le furent nos ayeux à vos ancêtres, nous venons lui offrir l'hommage des cœurs réunis par leur amour envers le Roi & la patrie; & comme Votre Maj: a trouvé son bonheur dans la félicité de celle-ci, il ne nous reste*

autre chose à désirer, si non que le ciel lui accorde la plus longue vie, pour qu'elle soit long-tems témoin de la gloire de la nation, du succès de ses soins, & du bonheur de ses enfants. *Dii tibi dent annos, a te nam cœtera sumes.*

Vous entrez, Sire, dans votre soixante-unième année, tandis que nous finissons la dernière de notre législature; La reconnaissance envers Votre Maj. & notre devoir même doivent donc, nous engager à redoubler d'effort, pour mettre la dernière main à l'ouvrage que nous avons élevé si laborieusement.

Déjà vous vous êtes élevé, Sire, à la hauteur de la gloire de Casimir le grand. Ce fut lui, qui osa le premier, donner des loix écrites à la Pologne; C'est sous les auspices de Votre Maj. qu'ont été jetés les fondemens d'une forme de gouvernement stable & qu'ont été réunis par un heureux accord, les différens pouvoirs constitués. L'acte d'union entre les deux nations, qui nous retrace si agréablement la mémoire de Sigismond Auguste, a été rétabli par Votre Maj. d'une manière plus conforme à l'intérêt des deux nations. Il reste encore à réformer, surtout que nous en avons éprouvé les inconvéniens, les institutions judiciaires, qui ont immortalisé le règne d'Étienne Batori; je parle ici des tribunaux. Le projet qui y a rapport, ayant réuni tous les suffrages dans une séance provinciale, je le soumetts au nom des représentans de la province de Lithuanie, à vos discussions; & je demande que pour rendre à jamais mémorable, la solennité de ce jour, il soit décrété dans la présente séance.

La chambre & les Plénipotentiaires des villes, furent ensuite admis au baiseement des mains.

Le Roi. Je vous ai déjà remercié, chers concitoyens, de m'avoir appelé au haut rang que j'occupe. J'étais moins flatté alors d'être parvenu à la première dignité de la république, que de ce que votre vocation me mettait à même, de réaliser les vœux que je ne cessais de former pour votre bonheur. Parvenu aujourd'hui à l'âge de 60 ans, je vous remercie, mes chers enfants; permettez-moi, de vous donner ce nom, le titre de père de la patrie, a plus d'attrait pour moi, que celui de roi; je vous remercie, dis-je, de m'avoir puissamment secondé dans l'œuvre salutaire de votre bonheur, pendant le cours de la présente législature, & de m'avoir aidé à rendre au nom polonais, son ancien lustre, ce lustre qui s'était obscurci depuis tant de siècles. Mais plus je suis pénétré de joie, à la vuë de vos heureux commencemens, plus je dois désirer d'en voir le terme & le perfectionnement; car si la fin ne répondait pas aux commencemens, ce serait comme si nous n'avions rien fait. C'est notre union & notre ardent amour pour la patrie, qui ont opéré les heureuses réformes dont nous sommes les témoins; & si par le plus grand des malheurs, la discorde ou la division venaient à se glisser parmi nous, nous aurions semé sans recueillir, & la perte de la moisson abondante qui se prépare pour nous, devrait nous affecter d'autant plus douloureusement, que la récolte n'en est pas éloignée. Nous avons mis une armée sur pied, avec une célérité qui tient du prodige; mais cette armée n'est pas encore tellement constituée, qu'elle puisse subsister, sans qu'on pourvoie à ses besoins indispensables. Nous avons également établi plusieurs sages réglemens; mais si nous n'assurons pas le règne de la justice, on aura toujours le droit de nous demander: qu'est-ce qu'un royaume, où l'administration de la justice est inconnue? Il faut se hâter, lorsqu'il en est tems encore, d'assurer le maintien de la justice, surtout que vous en avez les moyens. Plût-à dieu que ce jour anniversaire de ma naissance, que vous avez bien voulu compter parmi les jours heureux pour vous, devienne l'époque de votre bonheur & de l'accomplissement de mes vœux. Présentement il me reste à adresser les prières les plus ferventes au modérateur suprême des destinées, pour qu'il répande sur vous l'esprit d'union, afin que ce jour que j'ai attendu pendant 60 ans, devienne mémorable à jamais, par l'établissement de l'ordre & de

la puissance de la république & par l'affermissement de la justice parmi nous.

On fit ensuite lecture du projet des tribunaux, réformé par le Comité constitutionnel. M. le Maréchal en demanda le décret; mais il s'éleva des oppositions, qui obligent à en ouvrir la discussion.

M. Dłuski, Nonce de Lublin, demande, qu'il soit déclaré clairement, si les candidats nommés par le chapitre, doivent se présenter aux Diétines, ou si leur élection est réservée au chapitre même; & pour ce qui concerne les procès criminels, il croit qu'on doit préférer à la présente rédaction, le premier projet, où il est stipulé, que les deux chambres se réuniront pour juger ces sortes de procès.

M. Zagurski, Nonce de Volhinie, remontre que la ville de Lublin, étant éloignée de 80. milles, des palatinats de Russie, il est aussi incommode que coûteux pour les citoyens de ces provinces, de se rendre dans cette ville, pour y voir juger leurs procès. Il demande en conséquence conformément à ses instructions, qu'il soit établi un tribunal à Luck, petite ville, qui serait presque au centre de l'étendue de la juridiction.

Le prince Czetwertynski, Castellan de Przemysl, croit qu'il serait à propos, de ne pas hâter la décision du projet mis à l'ordre, & de la remettre au tems où la chambre sera plus nombreuse.

M. Pagowski, Nonce de Livonie, appuie l'avis du préopinant; & il demande qu'au lieu de continuer la discussion de ce projet, on en ordonne l'impression, pour qu'on puisse l'examiner mûrement, & y faire les corrections convenables.

M. Chryniewiecki, Palatin de Lublin, s'oppose à la motion de M. Zagurski, concernant l'établissement d'un nouveau tribunal à Luck. Il observe que cette petite ville n'est pas du tout propre à devenir le siège d'un tribunal, & que Lublin, mérite à tous égards la préférence sur elle, tant parcequ'il y règne le meilleur ordre, que parce qu'il y a un grand nombre de maisons, qui favorisent l'affluence d'étrangers, qu'attirent dans ses murs, les jugemens.

M. Linowski, Nonce de Cracovie, observe que le nombre des Nonces, n'est pas aussi petit qu'on voudrait le faire croire, puis qu'on en a compté 86, lors du baiseement des mains. Il croit que lorsqu'il est question du bonheur de la république, on doit plutôt s'occuper des moyens de l'opérer, que du nombre de ceux qui seront associés à cette œuvre salutaire. Il dit que le décret des tribunaux est d'autant plus urgent, que les Diétines sont instantes, & qu'on y doit nommer les juges pour compléter les tribunaux; ce qui ne pourra avoir lieu, si l'on arrête le décret demandé. Il opine en conséquence à ce que la discussion soit fermée, & à ce qu'au défaut d'unanimité, on leve les voix, suivant l'usage.

M. Szymanowski, dit, qu'il ne s'oppose pas à ce que le projet mis à l'ordre, soit décrété, mais qu'il souhaiterait pour referrer encore plus étroitement les liens de l'union entre les trois provinces, qu'en adoptant le même projet de tribunaux, elles se soumissent au même décret.

Le prince Sapieha, Maréchal de la Confédération de Lithuanie, prend la parole. Il témoigne ses regrets de voir la séance se passer dans de vains débats, dans un jour aussi solennel. Il observe, que si le nombre des Nonces est peu considérable, la Diète n'est pas limitée, & que les Nonces qui se sont absentés, n'ont pas déterminé avant leur départ, quels devaient être les objets des délibérations de la Chambre. „Le décret dont il est présentement question, est con-

forme au vœu de la nation, qui le demande depuis plusieurs mois. Il n'est aucun des Nonces qui sont partis, qui n'ait connu que la discussion actuelle devait être ouverte & fermée avant la tenuë des Diëtines. Ils nous ont même donné une preuve de confiance, en nous autorisant à traiter cette matière dans des séances provinciales. — De plus, si nous nous conduisons d'une manière repréhensible, nous en répondrons à nos commettans, & notre petit nombre ne pourra nous servir d'excuse. Si nous différons la décision du projet mis à l'ordre, jusqu'à ce que la Chambre soit plus nombreuse, les Diëtines en devanceront le décret, ce qui occasionnera nécessairement du désordre dans l'élection des Députés aux tribunaux. J'espère que personne n'opinera à ce que les Diëtines soyent remises à un tems plus éloigné; cette atteinte, qu'on donnerait à la liberté civile, dont ces assemblées sont garantes, ferait une tâche ineffaçable, imprimée à la présente législature. . . . Le projet dont il s'agit, est d'une grande importance, car il n'est question de rien moins, que de donner une nouvelle activité à l'administration de la justice. Ne témoignons pas une crainte pusillanime, en en portant le décret: si son exécution est sujette à des inconvénients, il pourra être réformé par la prochaine Diète, d'autant plus que ce projet n'est pas une loi constitutionnelle, qu'il ne serait permis alors de changer qu'après 25. ans d'épreuve." Le prince rejette ensuite la motion du préopinant, concernant la refonte des projets, dont il montre les inconvénients; & il demande, qu'en cas que le projet des provinces de la Couronne rencontrât des difficultés, on adopte du moins celui de la province de Lithuanie.

Les débats se soutiennent; mais les Nonces ayant retiré leur opposition, ensuite de l'intervention de Sa Maj.: la disjonctive suivante est mise ad turnum, *le projet mis sur le tapis, doit-il être admis, ou renvoyé au Comité constitutionnel, pour y être corrigé?* On leve les voix; & le projet est admis par une pluralité de 62. contre 28. On en vient au scrutin; & il est rejeté par une pluralité de 46. voix contre 44.

La séance est levée & indiquée à jeudi.

Les articles préliminaires du traité de paix, signé à Jassi le 9 de janvier, sont les suivans: L'Impératrice de Russie conserve la partie située entre le Dniester & le Bog, conformément à la convention signée à Galacz, le 12 d'août 1791. Elle restitue à la porte, la Valachie, qui la gouvernera de la même manière, qu'avant la déclaration de guerre. La porte cède à la Russie, une certaine étendue de pays, du côté du Caucase. Les prisonniers faits dans le cours de la guerre, de quelque nation qu'ils soyent, seront rendus à la Russie, sans rançon. La navigation sur le Dniester, fera libre pour toutes les nations.

La Russie renonce au dédommagement de 12 millions de piastres, qu'elle exigeait de la porte, pour les frais de la guerre. La ratification du présent traité, aura lieu, entre le grand-visir, & M. Bezborodkoy, dans 15 jours; & dans 5 semaines, entre les deux cours. Les armées Russes évacueront le territoire de la Turquie, dans le mois de mai.

M. le Comte de Riaucourt, ambassadeur de Saxe à Mayence, est arrivé à Varsovie, & a été présenté à Sa Maj.

#### A U T R I C H E.

Vienne le 9. Janvier. L'ambassadeur Turc à la cour de Vienne, Abubekir Rabib Effendi, qui est déjà arrivé le 24

décembre dernier à Hermannstadt, est attendu dans cette capitale à la fin du mois. Sa suite est composée de 201. personnes, dont l'entretien se monte journallement à 2000. fl. L'empereur a déjà donné les ordres nécessaires pour lui rendre le séjour ici, le plus agréable possible. On donnera principalement des pièces du gout oriental, comme: *Les pèlerins de la Mecque, l'enlèvement du sérail* & d'autres. — S. M. a nommé le comte françois Esterhazy son ambassadeur près de S. M. Sicilienne. — Le Baron Westphal de Fürstenberg jusqu'ici au service de l'électeur de Mayence, est nommé ministre plénipotentiaire, auprès du cercle du bas-Rhin, ainsi qu'auprès des cours de Cologne & de Trèves. — D'après l'exemple de Joseph II. qui avait placé 2. militaires dans son cabinet, les sieurs Bourguignon & Bourgeois, S. M. a nommé le lieutenant-colonel de Pombler, pour diriger les affaires militaires. — Hier eut lieu la première redoute; la quantité de monde & la richesse des habillemens l'ont rendue très brillante.

#### S U I S S E.

Berne le 20. Décembre 1791. Depuis quelque tems, nous voyons passer par ici une quantité de Français, qui viennent d'Italie, & vont se rendre à l'armée des princes.

#### F R A N C E.

Strasbourg le 25. Décembre 1791. Dans la séance des amis de la Constitution tenuë hier, un membre a lu un discours & provoqué un arrêté, qui devrait être imité par toutes les sociétés des amis de la Constitution, & mieux encore par les municipalités, par les districts, par les départements, & même par l'assemblée nationale. Après avoir développé tous les avantages des mœurs & de la vertu, qui doivent être la bête indispensable de notre constitution, il a engagé la société à arrêter, que six des membres les plus anciens d'âge, seraient chargés de s'informer & de rendre compte à la société des actions vertueuses des citoyens, & que dans une séance particulière, tenuë le 14. Juillet de chaque année, la société distribuerait des récompenses à ceux qu'elle jugerait les avoir méritées. Cette motion a été couverte d'applaudissemens comme elle le méritait; l'arrêté a été pris à l'unanimité; & elle a renvoyé à son comité d'instruction publique, l'examen du mode des récompenses.

Du 28. Hier on proposa dans la société des amis de la constitution, de nommer des commissaires pour visiter & faire mettre en bon état, les pontons, qui vont nous servir à passer chez nos braves amis les bourgeois allemands, dont nous ferons des citoyens. Nous avons pris pour devise: *Paix aux cabanes, guerre aux châteaux.*

On fait en Alsace des préparatifs de guerre incroyables. Il y a 60,000 hommes de troupes de ligne, & 100,000 de gardes nationales, qui sont prêts à marcher au premier signal, & à fondre sur l'Allemagne. L'animosité des Strasbourgeois est si grande, que les femmes mêmes s'offrent d'aller au combat. Elles brûlent de se venger des mauvais traitemens, que quelques Strasbourgeois ont reçus de la légion de Mirabeau. Le pire est, que rien ne peut arrêter ce fleuve impétueux jusqu'à Mayence, & cette ville a besoin d'une garnison de 25000 hommes pour se défendre longtemps. On fait partout des préparatifs pour la défense, tout est en mouvement; 4 régiments autrichiens sont entrés dans le pays de Trèves & on a fait la demande de 14,000 hessois pour couvrir Mayence.

Colmar le 25. Décembre. Six cents montagnards de la ville de Münster, dépourvus d'armes à feu, se sont fait fabriquer de longues piques à la parisienne, avec lesquelles

les ils se proposent de recevoir les ennemis de la patrie, s'ils ont l'audace d'en troubler le repos.

Extrait d'une lettre de la rive droite du Rhin datée du 23. Décembre 1791.

On a répandu dans ce pays-ci une foule d'exemplaires des discours prononcés à l'assemblée nationale le 14. de ce mois, par le roi & le ministre de la guerre. Les chefs des troupes rassemblées à Ettenheim, Oberkirch & Renchen, affectent une contenance assurée, & font courir le ridicule bruit, qu'ils attendront l'armée française. Elle est aussi attendue, mais dans des sentimens bien-différens, des nombreux amis de votre sublime Constitution, que le Rhin seul sépare de vous; & qui, lorsque vous aurez franchi cette barrière, réuniront leurs efforts aux vôtres & seconderont votre noble entreprise. Nous espérons, qu'elle tournera à la gloire des citoyens-soldats & des soldats-citoyens fidèles à leur patrie, & à la honte des despotes & de leurs esclaves. — Le magistrat de la petite ville d'Offenbourg, vient de signifier aux Français émigrés, qu'il verra avec plaisir leur prochain éloignement, il a en même tems fait sortir de la ville, l'imprimerie qu'ils y entretenaient

Kehl, le 29 Décembre 1791. On attend de jour en jour dans nos environs, 3000 hommes de cavalerie autrichienne, c'est, dit-on, le régiment de Hohenzollern-cuirassiers.

De Paris le 28. Décembre 1792. L'Assemblée nationale a proclamé, dans la soirée du 27. Maréchaux de France, Mrs Rochambeau & Lukner, sans que son décret puisse déroger à la loi, qui borne le nombre de ces officiers supérieurs à fix.

Note sur le voyage de Mr. de Narbonne aux frontières.

Avant d'arriver à Péronne, le ministre de la guerre, a trouvé sur sa route, un détachement de volontaires nationaux, dont la bonne tenue sous les armes & le dévouement patriotique, l'ont extrêmement satisfait. En les quittant, Mr. de Narbonne leur a dit: „qu'il était fâché de les avoir „tenus si longtems au froid; mais que peut-être il leur ferait bientôt voir du feu.”

A Douai, le Ministre a visité avec Mrs. d'Arçon & d'Arblay, les fortifications qui sont en assez bon état. Des officiers du génie, très instruits & très patriotes, s'occupent avec activité des moyens d'en augmenter la force. Le Ministre a passé en revue les troupes, & a dû être satisfait des dispositions, dans lesquelles elles se sont montrées.

Le Ministre a vu l'arsenal & la fonderie. Partout il a parlé au nom de la Nation, de la loi & du roi; cette triple alliance a été accueillie avec transport.

Le soir, le Maire, dans un discours très patriotique & très éloquent a dit, que la patrie en applaudissant au choix du roi, attendait de son nouveau Ministre une conduite toute opposée à celle de son prédécesseur. Il a fini, en demandant des armes pour la garde nationale de Douai. Mr. de Narbonne a loyalement avoué, que s'il était dans peu à même d'en fournir en très grand nombre, il en serait redevable à Mr. Duportail, qui a passé plusieurs marchés-d'armes chez l'étranger. Il a ajouté cependant aussi que lui-même s'était assuré de dix mille fusils, qui doivent être livrés incessamment.

Extrait d'une lettre de Worms, du 25 Décembre 1791.

Tout est sans dessus dessous ici. Les princes sont depuis lundi à Coblenz; le mardi, il était arrivé des lettres de Paris, qui menaçaient de mettre le feu aux quatre coins de la ville, si elle ne faisait pas déguerpir les émigrés. Le mercredi, on répandit les lettres du Roi & de M. de Narbonne, ce qui engagea le sénat à se rassembler avec la bourgeoisie. Il fut résolu dans cette assemblée, d'écrire

au prince Condé, à Coblenz, pour lui enjoindre, ainsi qu'à tous les émigrés, de se retirer. Jeudi & hier, la plupart des bourgeois, ont embalé & embarqué leurs effets, & il y a beaucoup de bateaux préparés, pour embarquer corps & biens, si les nouvelles continuaient à être effrayantes. Le magistrat, a fait embaler hier les archives, & tout le monde est dans la plus vive inquiétude. Les caissons, fourgons & chevaux d'artillerie, qui étaient à Rheindurckheim, ont été transportés sur la rive opposée du Rhin, dans les villages épiscopaux, & un grand nombre d'émigrés s'y est déjà rendu. Tout l'équipage des princes, est embalé au château de Worms, & doit en partir aujourd'hui ou demain. La ville a invoqué le secours du palatinat, comme protecteur, pour faire partir les émigrés; mais on lui a répondu, que les ayant reçus, la ville n'avait qu'à voir comment elle s'en déferait sûrement. Il n'y en aura plus un à Worms, dans la huitaine. Les émigrés sont encore en repos à Manheim; mais on y attend chaque jour des ordres de Munic, pour les renvoyer. A Mayence on ne les souffre plus au-delà de 24 heures. — La plupart des bourgeois de Worms, sont tous prêts à tendre la main aux Français, pour la bonne cause. Il est sûr qu'ils se sont coalisés, ont commandé à Strasbourg, autant de cocardes tricolores qu'on pourrait leur en fournir, & qu'ils en ont déjà reçu plusieurs milliers. On tient ce fait de l'entrepreneur même des cocardes. Il en est de même dans plusieurs autres contrées. Des baillis ont même fait faire à Strasbourg, des drapeaux aux trois couleurs, afin qu'au moindre signal de guerre, tous les paysans, la cocarde au chapeau, puissent s'assembler sous l'étendard de la liberté. Tous ces faits sont de la plus exacte vérité; & celui qui les rapporte a été témoin oculaire & auriculaire. On fait de même les dispositions des soldats de ces contrées, ils nous attendent avec impatience. Si nous passons le Rhin, l'Allemagne est libre.

Nous ne pouvons nous empêcher d'insérer dans notre feuille, l'extrait suivant d'une adresse aux soldats-citoyens français.

Braves amis, soldats français, tous les peuples de l'Europe ont remis leurs intérêts entre vos mains, ils attendent de vous leur délivrance; la délivrance d'une longue suite de dégénération. Qu'elle est belle, qu'elle est noble, la glorieuse tâche, que vous avez à remplir! Dans des milliers de siècles, on verra encore dans toute l'Europe vos noms gravés sur nos colonnes, sur nos arcs de triomphe, sur tous nos monuments. Les pères & les mères attendries, les feront lire à leurs enfants; les héros de la Grèce & de Rome seront oubliés; partout on lira: En 1792, les braves soldats français, ont fondé la liberté du genre humain! De l'autre côté, il s'agit de combattre pour de vils courtisans, pour des femmes perdues, pour des capucins. Quel est celui de vous, qui serait assez lâche, pour hésiter un instant?

#### Variétés.

Un certain Eduard Béal fut convaincu à Londres d'un vol de chevaux, & son jugement allait être prononcé. Vient son avocat, qui objecte que l'accusé est nommé dans la dénonciation, Eduard Béal, autrement appelé Brown, autrefois habitant de la Paroisse St. Lucas, tandis que ces mots: autrement appelé Brown, devaient se trouver à la fin. Cette objection fit reculer le jugement jusqu'à un autre terme; parce que le juge était incertain, si l'accusation était valable!!!!

La veuve du célèbre Mozart, reçut en décembre dernier, 4000 fl. On avait donné un concert à son profit, & on a résolu, d'en donner un pareil tous les ans pour elle.